

COMPTE RENDU - CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 21 Novembre 2016 - 20 H

Présents: RANNARD Paul, FOURNET Marie-Claude, CHAUMONTET Louis, JACQUESON Philippe, LAGRIFFOUL Jean-Marc, GUILLET Anne-Laure, BRIQUET Christophe, CUTELLE Marthe, CLERC Didier, MUTTINELLI Gérard, GODARD Jean-Claude, MAGNIN Jean-Louis, ROLLIER Alain, SOGNO Jean, LAMBERT Alain, DUCLOSSON Daniel, MACHARD Jean-Yves, GOUTAZ Mickaël.

Excusés: TARAGON Sylvie (pouvoir à AL. GUILLET)

Secrétaire de séance: Marthe CUTELLE

Date de convocation: 17/11/2016

Nbre de conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Heure d'ouverture de séance: 20H05

Heure de clôture de séance: 22 H45

ORDRE DU JOUR :

- Adoption du compte-rendu du 28 septembre 2016
- Compte-rendu des décisions prises
- PLUI : débat sur l'Urbanisme
- Subventions complémentaires et ouverture de crédits
- Assainissement : dissolution du SMDEA
- Tableau des emplois
- Economie : avenant pour ZAC I avec Teractem
- Environnement : convention collecte médicale
Affluents du Rhône – programme 2017-2020
- Informations et Questions Diverses.



Avant d'ouvrir la séance, le Président remercie la presse pour la présence habituelle aux séances et rappelle qu'il s'agit de l'avant dernier conseil sous cette forme puisqu'ensuite il y aura fusion au 1^{er} janvier 2017 et un nouveau conseil sera installé.

I - Compte-rendu de la séance précédente

Le conseil adopte le compte rendu de la séance du 28/09/2016.

II - Communications des DECISIONS

**N°030/16 en date du 21/10/2016 - BUDGET annexe ZAC III
Etude d'urbanisme emportant mise en compatibilité du POS de la commune de Clarafond Arcine et étude sur l'amendement « Dupont »**

Considérant

- Qu'il faut, outre la première mission de conseil, engager la mission d'assistance à l'élaboration du dossier Déclaration de projet pour mise en compatibilité du POS de la commune de Clarafond/Arcine
- Qu'outre cette mise en compatibilité il y a lieu de traiter l'élaboration de l'étude amendement « Dupont »
- Que l'offre du Cabinet Espaces et Mutation correspond avec pertinence aux besoins

Vu la proposition chiffrée proposé par Teractem.

Article 1 : Afin d'engager une mise en compatibilité du Pos de la commune de Clarafond/Arcine et le traitement de l'amendement « Dupont » dans le cadre de l'aménagement de la ZAC III, le devis proposé par le cabinet « Espaces et Mutations » est accepté pour un montant de 6 900.00 € HT

Article 2 : TERACTION est autorisé à signer la mission correspondante, conformément à sa mission de mandat (cf. délibération N° 21/15 du 02/03/2015 et décision N° 11/15 du 17/06/2015)

N°031/16 en date du 26/10/2016 - Signature Acte de Vente terrain - ZAC I

La Communauté de Communes a approuvé par décision n° DEC2016_002 du 18/02/2016, la cession d'un terrain de 3 821 m² dans le périmètre de la ZAC I, au prix de 25.00 € HT/m² à la société EUROGAL SAS. Il convient aujourd'hui d'autoriser la substitution à la société EUROGAL SAS de toute autre personne morale dans le cadre d'un crédit-bail.

Les membres du bureau présents (Mme Cutelle, Ms Rannard, Chaumontet, Lambert, Lagriffoul, Mâchard, Magnin) décident d'autoriser la substitution à la société EUROGAL SAS de toute autre personne morale dans le cadre d'un crédit-bail.

N°032/16 en date du 26/10/2016 - MAPA «Mission Maîtrise d'œuvre pour création d'un court de tennis couvert et de ses annexes » - Attribution

VU la délibération n°DEL2016_009 en date du 19/02/2016 par laquelle le conseil a décidé de lancer une procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre et les travaux concernant le tennis couvert

Article 1 : Pour le marché de Maitrise d'œuvre, la procédure adaptée sans publicité a été organisée telle qu'indiquée ci-après :

Mode de passation	Procédure adaptée (articles 28 et 74 du code des marchés publics) sans publicité
Publicité	<u>Publication:</u> - Internet, site de dématérialisation : www.mp74.fr le 21/09/2016 (ref S-PA-28648)
Critères de sélection	40% sur le taux de rémunération - 20% sur le planning - 40% sur le mémoire présenté
Déroulement	Dépôt des offres : le 17/10/2016 1 offre est parvenue sous forme dématérialisée - 4 sont parvenues sous format papier

Article 2 : Après dépouillement des différentes propositions et application des différents critères de sélection la mission MOE pour le tennis et ses annexes est attribuée à :

Cabinet Pierre ROBIN (34 route du four CS 50114 Vaux Milieu – 38096 Villefontaine cedex), pour un montant de 28 700.00 € HT 84/100.

N°033/16 en date du 16/11/2016 - DM N°3 Exercice 2016 - BUDGET ANNEXE MAISON DE VIE - Virement de crédits

Le Président explique qu'il est nécessaire d'installer une moustiquaire sur la fenêtre de la cuisine du centre Multi-Accueil pour le respect d'une obligation sanitaire. Un devis de 758.40 € a été accepté en juillet 2016.

Les travaux étant à ce jour réalisés.

Décident d'adopter la décision modificative N°3 sur l'exercice 2016, de virement de crédits sur le budget annexe Maison de vie telle que présentée à savoir :

Intitulé du compte	Section d'investissement	
Chapitre 23		
Compte 2313	-760.00	
Chapitre 21		+760.00
Compte 2181		
TOTAL	-760	+760

III - URBANISME

Paul RANNARD rappelle que la Communauté de Communes de la Semine est compétente en matière d'urbanisme et qu'un débat annuel doit être organisé à ce titre. Il passe la parole à Sébastien ALCAIX, Chargé de mission en urbanisme, pour animer les échanges.

Sébastien ALCAIX remercie le Président et rappelle que la loi Accès pour le Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) a prévu cet échange et que la Communauté de Communes de la Semine est compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) depuis le 20 mai 2015 et qu'elle a prescrit son PLU intercommunal (PLUi) le 27 octobre 2015. Il propose un échange autour de trois thématiques :

1. les procédures d'évolutions des documents existants,
2. le PLUi de la Semine en cours d'élaboration,
3. les mesures de concertation et d'association des communes.

L'ensemble des membres du conseil s'accordent sur cet ordre.

1. Les procédures d'évolutions des documents existants

Sébastien ALCAIX rappelle toutes les procédures conduites par la Communauté de Communes de la Semine en lien avec les communes :

- Chêne-en-Semine : 1 révision allégée (initiée par la commune) et 1 modification du PLU
- Chessnaz : 1 révision de carte communale (initiée par la commune) en cours de finalisation

- Clarafond-Arcine : 1 modification du POS, 1 déclaration de projet valant mise en compatibilité (initiée par la commune)
- Éloise : 1 modification simplifiée et 1 déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU (initiée par la commune)
- Franclens : pas de procédures d'évolutions du document d'urbanisme
- Saint-Germain-sur-Rhône : la procédure d'élaboration du PLU lancée initialement par la commune a été annulée suite à la prescription du PLUi
- Vanzy : pas de document d'urbanisme.

Alain LAMBERT estime que la conduite des opérations est bonne de la part de la Communauté de Communes.

Jean-Yves MÂCHARD demande si des réunions entre les membres du Conseil communautaire pourront se poursuivre après la fusion des Communautés de Communes annoncée au 1^{er} janvier 2017.

Paul RANNARD indique que le PLUi de la Semine sera poursuivi dans son élaboration et que la commission PLUi – aménagement du territoire actuelle sera reprise en tant que groupe de travail pour le suivi du PLUi. Il précise que le PLUi sera toutefois approuvé par le nouveau conseil communautaire de la Communauté de Communes Usse et Rhône.

2. Le PLUi de la Semine en cours d'élaboration

Sébastien ALCAIX rappelle l'évolution du PLUi de la Semine et les travaux qui ont été conduits jusqu'à présent.

Paul RANNARD souligne qu'il est important que les élus du conseil actuel et du futur groupe de travail sur le PLUi de la Semine débattent ensemble du PADD avant de passer devant le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Usse et Rhône. En outre, il félicite Hugo CARRÉ, Chargé de mission PLUi, pour son travail d'animation des différents groupes de travail sur le PLUi de la Semine. Puis, il réitère l'importance de la concertation entre élus et notamment pour des projets comme la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) IV de la Semine, qui a été débattue dans le cadre du SCoT Usse et Rhône. Il indique que ce projet sera très probablement inscrit dans le cadre du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) en cours d'élaboration par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Jean-Yves MÂCHARD souscrit qu'il est important de débattre en commission PLUi pour mieux faire le relai avec les conseils municipaux et parce que cela permet de bien cadrer les échanges.

Paul RANNARD regrette que des conseillers soient parfois absents lors des différentes rencontres. Aussi, il constate que les membres extérieurs aux conseillers, qui avaient été conviés par commune, ne viennent plus aux réunions de groupe de travail sur le PLUi.

Alain LAMBERT demande à ce que soient bien précisés les sigles et les lexiques utilisés dans le cadre du PLU, notamment pour les communes qui n'en sont pas dotés et en particulier sur les aspects réglementaires (zonages, règlement, orientations d'aménagement et de programmation).

Sébastien ALCAIX indique qu'il réalisera un recto-verso pour accéder à cette demande.

3. Les mesures de concertation et d'association des communes

Sébastien ALCAIX présente les différents outils de concertations utilisés dans le cadre du PLUi et demande les retours aux élus :

- réunions publiques avec la population
- passage dans les conseils municipaux de prévus et réunion avec les différents conseillers sur le diagnostic
- lettre d'information
- notes destinées aux communes
- registres de concertation

Paul RANNARD se réjouit de la lettre d'information et précise qu'il s'agit d'une bonne synthèse à l'attention de la population.

Christophe BRIQUET indique que les élus n'ont pas de retour sur ce point.

Alain LAMBERT indique que la population est surtout en attente des aspects règlementaires du PLUi.

Sébastien ALCAIX demande si les élus de la Semine souhaitent une note d'information à l'attention des communes tous les trimestres à partir de 2017. Il précise que cela a été convenu lors de la commission de préparation à la fusion concernant l'urbanisme et l'aménagement du territoire.

Les membres du Conseil communautaire accèdent à cette proposition.

Jean-Yves MÂCHARD demande à ce que des dates soient proposées en amont aux élus de la Semine pour organiser leur passage dans les conseils municipaux au mois de janvier.

Paul RANNARD demande si les élus ont encore des remarques à faire. Devant l'absence de remarques, il clôt le débat et remercie les élus de leur participation et Sébastien ALCAIX pour son animation.

IV - SUBVENTIONS

Le Président rappelle qu'au budget primitif une liste de bénéficiaires de subventions avaient été inscrits.

Mr MAGNIN Jean-Louis, rapporteur, propose de verser à titre exceptionnel une somme de 1 000.00 € aux clubs suivants : association la Boule de la Semine, Association Pétanque de la Semine et Hand Ball de la Semine.

Accord du conseil qui pourvoit en ouvrant des crédits sur l'article d'imputation comptable.

V - ASSAINISSEMENT

Mr Alain Lambert, Vice-Président prend la parole pour aborder un certain nombre de points :

- **Dissolution du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement :**
Ce comité syndical, suite à l'audit engagé par le Conseil départemental, a délibéré le 7/10/2016 pour engager la dissolution du Syndicat mixte d'Eau et d'assainissement. Cette décision nécessite une délibération de tous les membres. Elle implique aussi la reprise en qualité d'emprunteur direct auprès de

l'organisme qui a accordé les prêts du SMDEA à la collectivité soit une somme de 389 879.05 €.

Le conseil accepte la dissolution du SMDEA et prendra en compte que le remboursement de la dette se fera désormais auprès de la banque prêteuse (Caisse Epargne pour les dossiers en cours) et non le SMDEA.

- **Rapport Annuel sur l'assainissement (RPOS)**

En principe il est à voter en septembre de l'année suivante (soit en sept 2016 pour l'année 2015). Compte tenu des gros dossiers à traiter et de l'absence de Mme Herviou, en congé maternité, le service a pris du retard. Il sera établi et présenté lors de la prochaine réunion du conseil communautaire.

Mr Lambert remercie Melle Daviet pour son implication suite au remplacement de Mlle Herviou et salue le travail réalisé par celle-ci malgré son congé.

- **Informations sur les différents travaux en cours**

Réseaux Eloise et Clarafond : les travaux à engager en 2017, suite aux diagnostics, ont été estimés à 877 000 € HT y compris la Maitrise d'œuvre ; le dossier de demande de financement a été déposé au SMDEA.

Maitrise d'œuvre pour la STEP de « Cusinens » à St Germain : le dépouillement est en cours et le cabinet (Hydrétudes) est le mieux disant. Mr Lambert indique que les offres reçues étaient très proches du point de vue tarifaire, technique, ...

Collecteur et Station de Mons/Chatenod : la fin du chantier est prévue pour fin juin 2017. Mr Lambert salue Mrs Mâchard et Goutaz pour leur collaboration tant pour un déroulement optimal du chantier que pour les phases administratives (obtention des autorisations de passage..). Il remercie aussi les habitants de Mons qui subissent le chantier et ses contraintes.

Station d'épuration d'Arcine : les travaux sont en cours d'achèvement. Les roseaux seront plantés après l'hiver pour assurer une bonne reprise.

VI – Tableau des emplois

Le Président indique que l'organisation de la future communauté de communes a été présentée aux personnels le 27/10/2016.

Au préalable, les différentes commissions composées à cet effet, ont dû estimer le personnel nécessaire au fonctionnement des différents services. De fait il s'avère qu'à ce jour la communauté de la Semine est en sous-effectif puisque les deux contrats sont terminés pour les services techniques. De surcroit Mr Dupont sera affecté au service assainissement basé à Seyssel pour la nouvelle communauté.

De même, Mme Pasquier en arrêt depuis Décembre 2015, puis en congé maternité vient de solliciter un congé parental, soit un agent de moins au niveau administratif. Le Président remercie le personnel actuel qui réalise, malgré les non remplacements, le travail.

Il apparait donc important de créer un poste d'adjoint administratif à 17.5/35 et pourvoir les postes vacants aux services techniques.

Le conseil donne son accord.

Le Président poursuit en indiquant que Mr le trésorier souhaite que la nouvelle communauté abandonne les rôles multi-collectivités et que chaque mairie établisse son rôle d'eau et que la nouvelle communauté établisse celui d'assainissement. Mr Lambert indique que récemment il a été demandé sur la Semine aux communes de ne faire qu'un

seul rôle (eau et assainissement) afin de faciliter le recouvrement. Il ne comprend pas ce souhait de revenir en arrière. A revoir dans le cadre de la nouvelle structure.

Un travail est en cours pour établir le nouveau régime indemnitaire applicable par la nouvelle communauté (RIFSEEP). Le Président indique qu'il s'agit d'un travail important mais qui impactera les finances car inflationniste.

Mr Magnin regrette les promesses de l'Etat qui indiquait que tout regroupement entraînerait des économies Il constate qu'il faudra embaucher, aménager des locaux pour l'exercice des tâches, qu'il est obligatoire d'intégrer de nouvelles compétences...

VII - Zone d'Activités Economique

Le Président aborde le dossier du contrat de concession et de mandat existant avec Teractem (ex. SED) pour la ZAC I. En 1996, un contrat a été signé sollicitant l'aide de ce promoteur pour l'acquisition des terrains, la réalisation des travaux et la commercialisation des lots. Différents avenants ont permis de reconduire ce traité afin de laisser le temps de clore les travaux et cessions ;

Ce contrat arrive à échéance le 23 janvier prochain. Or sur la ZAC I, il reste un terrain à céder et des travaux à terminer (en cours).

Le conseil accepte de reconduire (avenant N°9) pour deux ans la convention en cours (nouvelle échéance fin janvier 2019).

Le Président rappelle que, tous les lundis à 9h, a lieu sur le site une réunion de chantier pour les travaux de finitions pour cette ZAC I.

VIII - ENVIRONNEMENT

- **Dossier des affluents du Rhône :**

Par délibération n°107/15 du 24/11/2015, il avait été indiqué qu'un programme pluriannuel serait proposé fin 2016 pour les années 2017-2020.

A ce jour, la FRAPNA a établi une proposition (ci-jointe), validée par la commission environnement, qui liste les actions FA1 à FA15, et un temps d'appui à la coordination du programme.

Ce tableau comporte en détail le financement par actions.

Une méconnaissance des parts de financement du Conseil Départemental (suite à la mise en place de leur nouvelle grille de subventions en lien avec le nouveau Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles) sur les actions FA12 et FA15 oblige à mettre une somme inconnue dans la participation nette de la Communauté de Communes. La part communautaire pouvant donc être moins élevée compte tenu de ce paramètre.

Année	Dépense totale (TTC) Fiches 1 à 15 y compris fiches N°FA12 & FA15	Participation nette de la Communauté (TTC) après encaissement des subventions hors fiches N° FA12 & FA15	Fiches FA12 & FA15 : restera à charge de la Communauté
2017	36 687.00	8 437.00	Inconnu à ce jour
2018	49 887.00	8 557.40	Inconnu à ce jour
2019	18 600.00	3 770.00	Inconnu à ce jour
2020	18 200.00	4 950.00	Inconnu à ce jour
Total	123 374.00	25 714.40	Inconnu à ce jour

Le conseil s'engage sur ce projet 2017/2020 qui sera à financer dans le cadre des budgets à venir

- **Collecte médicale :**

Le Président rappelle que par délibérations N° 08/10 du 01/02/2010 et 41/13 du 11 avril 2013, le conseil avait accepté de signer une convention avec « La collecte médicale » dans le cadre de la mise en place du tri sélectif relatif aux déchets médicaux (collecte, transport et destruction conformément à la réglementation en vigueur).

La convention est arrivée à échéance. Compte tenu du besoin et du bon déroulement des opérations d'enlèvement avec cet organisme, le Président propose de renouveler l'engagement de la communauté auprès de l'organisme « La collecte médicale » pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction expresse sans que sa durée ne puisse excéder 3 ans (conformément à la convention présentée).

Au préalable, le Président précise que cette décision serait supprimée selon l'avis de certains élus de la Communauté de communes du Pays de Seyssel. A revoir dans le cadre de la fusion mais pour l'instant, poursuite de la collecte sur la Semine.

Avis favorable du conseil.

Mr JL Magnin rappelle que si des groupes de travail ont été constitués c'est uniquement pour une collecte de données relatives au besoin en personnel ; les décisions seront ensuite prises par les nouveaux élus notamment ceux des commissions à venir.

IX - Informations et questions diverses

- **Maison de vie 2 :**

Le Président donne le compte rendu des réunions de chantier lequel se déroule correctement. Une récente discussion est intervenue avec Semcoda relative au matériau retenu pour les sols des pièces de vie des appartements. Du carrelage semble souhaitable. A voir pour le second étage car impossible au 1^{er} car la dalle est déjà coulée et cela entrainerait des problèmes de niveau.

- **Zone de loisirs :**

Mr JL Magnin apporte un certain nombre d'informations sur les différents dossiers en cours :

➔ **Réhabilitation du bâtiment de l'entrée de zone.**

Ce dossier est complexe puisqu'il s'agit de réhabilitation et les mauvaises surprises s'accroissent (reprise des conduites intérieures en eau potable vétustes, idem pour l'alimentation depuis la chambre de tirage, souci avec la chaudière pour le chauffage du Restaurant). De plus les conditions météo engendrent des soucis d'étanchéité avec des fuites d'eau à l'intérieur.

Mr Magnin indique que ces différents aléas entraînent une perte d'exploitation indéniable. Ce point avait déjà été abordé. Le conseil propose d'accorder une délégation aux membres du bureau pour accorder une remise gracieuse aux exploitants.

De même les membres du bureau sont autorisés à traiter le dossier des impayés restants sur l'ancien terrain de camping. Il est nécessaire de clore ce dossier avant la fusion

➔ **Maitrise d'œuvre pour la construction d'un court de tennis couvert**

Le cabinet ROBIN, mieux disant, a été retenu. Une première réunion a mis en évidence la nécessité de réaliser un lever topographique. Le maitre d'œuvre pourra alors engager les réflexions. Ce dossier sera suivi par Mr Jean Sogno.

→ Transformateur électrique

La mise aux normes a été effectuée sans encombre. La toiture de cet équipement a également été refaite.

→ Terrain de football

Une proposition d'entretien a été sollicitée, tant pour le terrain en herbe que pour le synthétique. Il est regretté que le terrain en herbe ne soit pas souvent utilisé uniquement par absence de traçage.

→ Salle omnisports

Une demande de fourniture de 4 bancs et d'un filet de jeux a été formulée. Mr Magnin se charge de solliciter des devis.

→ Entretien des différentes voies

Des devis ont été demandés et des commandes passées pour la reprise de certains sites à savoir : le parking vers le foot, le chemin d'accès à la piscine, le cheminement à l'intérieur de l'espace de détente crée ainsi que le parking poids lourds.

→ Réflexion à engager

Dans le cadre de la nouvelle intercommunalité il faudra revoir l'intégration ou non des terrains de foot, de l'espace de détente, du futur tennis couvert.

• Divers

→ Prochain et dernier conseil : le lundi 12 décembre à **19H**

→ Repas avec les élus et personnels : le jeudi 15/12 à Franclens à 19heures

→ Les RDV à venir :

○ Commissions communication : le 23/11 à 19heures

○ Commission Développement Economique : le 6/12 à 19heures

○ Téléthon le 3/12 dans le hall du bâtiment omnisports

→ Communication par Mr Mâchard :

Station de rechargement électrique pour les véhicules : A revoir

Parution prochaine d'un N° de Semine Info

Envisager une signalétique pour les commerces (proposition en cours par signaux Girod)

Revoir la dénomination de la ZAC de la Croisée. Cette appellation correspondait à un site sur la Semine mais demain ? Envisager plutôt ZAC de la Semine

→ Communication par Mr Jacqueson :

Souhaite un rappel à l'ordre pour les livreurs du centre multi accueil qui abiment la façade de la Maison de vie 1

Signale un non-respect des places de parking

→ Communication du Président :

Mr Georges François Leclerc, Préfet de Haute-Savoie vient d'être remplacé par Mr Pierre Lambert

Mme Isabelle Dorliat-Pouzet, Sous-Préfète de St Julien sera tout prochainement mutée.

Le Président regrette ces mouvements de personnels qui ont soutenu ardemment le territoire et étaient d'un accès facile.

La secrétaire de séance,
Marthe Cutelle



